

Quiz - Les notions de viol et de consentement

Le quiz proposé dans cette fiche peut être utilisé sur des stands organisés dans les écoles lors de journées citoyennes par exemple ou bien en classe comme introduction au thème du consentement et des violences sexuelles ou pour contrôler des connaissances en fin de leçon.

Différentes façons d'utiliser le quiz

Option 1

1. Travail en sous-groupe

Diviser la classe en sous-groupes. Distribuer un exemplaire du quiz à chaque sous-groupe. Au sein de chaque groupe, demander aux élèves de se consulter pour répondre aux questions du quiz.

2. Mise en commun

Les réponses sont discutées avec toute la classe. Présenter les solutions à l'ensemble de la classe. Les éventuelles questions et problèmes de compréhension peuvent être abordés à ce moment-là.

Option 2

Faire le quiz sous forme de concours entre les différents groupes et motiver chaque groupe à argumenter sa réponse pour gagner ou non un point.

Option 3

Rendre le quiz physique. Diviser la classe en quatre zones (dans les quatre coins de la salle par exemple). Chaque zone correspond à une lettre (a, b, c, d). Poser les questions à haute voix ; les groupes disposent d'un temps limité pour choisir ensemble quelle est la bonne réponse et se déplacer dans la zone correspondante. Cette variante est aussi faisable individuellement.

Quiz

1. Quel est l'âge de la majorité sexuelle en Belgique ?

- A. 14 ans.
- B. 15 ans.
- C. 16 ans.
- D. 17 ans.

2. Selon vous, l'auteur des faits est le plus souvent

- A. Un inconnu.
- B. Un proche.

3. Selon vous, quel pourcentage de la population belge a déjà été exposé à une forme de violence sexuelle ?

- A. 12 %
- B. 25 %
- C. 50 %
- D. 75 %

4. À votre avis, quel pourcentage des jeunes (15-25 ans) s'est déjà vu imposer des relations sexuelles par leur partenaire ?

- A. 19 %
- B. 23 %
- C. 40 %
- D. 55 %

5. Selon vous, quel pourcentage des jeunes (15-25 ans) s'est déjà vu imposer des relations sexuelles en-dehors du couple ?

- A. 17 %
- B. 24 %
- C. 32 %
- D. 40 %

6. Selon vous, quel pourcentage des victimes de violences sexuelles porte plainte ?

- A. 10 %
- B. 16 %

- C. 24 %
- D. 28 %

7. Qu'est-ce qui peut pousser les victimes à ne pas entreprendre de démarches ?

- A. Le sentiment de honte des victimes.
- B. La peur des représailles.
- C. La complexité de la procédure.
- D. L'inefficacité de la justice.

8. Dans quel(s) cas l'auteur des violences sexuelles peut-il être excusé ?

- A. La victime avait bu.
- B. L'auteur avait bu.
- C. La victime portait une tenue ou avait une attitude « provocante ».
- D. Rien de tout cela.

9. Selon vous, à quel âge les victimes sont en moyenne exposées à une forme de violence sexuelle ?

- A. Avant 19 ans.
- B. Entre 20 et 25 ans.
- C. Entre 25 et 40 ans.
- D. Après 40 ans.

10. Le devoir conjugal est

- A. Un mythe.
- B. Une réalité.

11. La culture du viol

- A. Découle de « mythes » qui faussent la réalité du viol.
- B. est un système de pensée qui permet notamment de trouver des excuses aux auteurs de violences sexuelles.
- C. Est très présente à la télévision.

Éléments de réponses

1. a - L'âge de la majorité sexuelle est fixé à **16 ans** en Belgique.

2. b - Il existe un mythe du viol par un inconnu dans une ruelle sombre alors qu'au contraire, la majorité des viols a lieu **dans les maisons, en plein jour et par des connaissances ou membres de la famille.**

3. c - Près de **50 %** des Belges ont déjà été exposés à une forme de violence sexuelle, les jeunes et les femmes sont les plus touchés.

4. b - **23 %** des jeunes ayant répondu au sondage se sont vu imposer des relations sexuelles par leur partenaire.

5. b - **24 %** selon les réponses obtenues pour le sondage réalisé par Amnesty International et SOS Viol.

6. c - En moyenne, on estime qu'à peine **24 %** des victimes de violences sexuelles **portent plainte**, et environ **18 %** de ces plaintes aboutissent à une **condamnation**.

Cela signifie qu'à peine plus de **4 %** des agressions sexuelles sont **condamnées**.

7. c - Les quatre propositions sont des éléments qui peuvent mener les victimes à ne pas dénoncer les faits.

Le principal frein est la **lourdeur des procédures**. 83 % des répondants au sondage pensent que faire appel à la justice est une démarche lourde qui peut dissuader les victimes.

Ensuite vient la **Crainte que la justice ne soit pas assez efficace** et que le **coupable ne soit pas retrouvé**. 77 % des répondants sont de cet avis.

En troisième place, on retrouve le sentiment de **honte** que certaines victimes peuvent éprouver, et qui les pousse à ne pas entreprendre de procédures (66 % des répondants).

Enfin, la **peur des représailles** est un frein pour 46 % des victimes.

Ce ne sont pas les seuls éléments qui peuvent amener les victimes à rester silencieuses, on peut aussi citer la **peur de ne pas être cru(e)**, le fait que les violences ont lieu dans le **cercle familial** ou encore la peur que **l'accueil de la part de la police** ne soit pas optimal.

8. d - L'alcool ne justifie pas ce genre de comportement, ce n'est pas parce que l'agresseur a bu qu'il est excusé, et ce n'est pas parce que la victime n'était plus en état de repousser l'autre qu'elle était consentante.

Le sondage montre que 16 % des répondants ont été victimes d'agressions sexuelles parce que l'autre a profité de leur état d'ivresse.

19 % des jeunes ont également répondu que l'agression est moins condamnable lorsque l'agresseur était saoul.

Il en va de même pour la tenue que portait la victime, aucune tenue ne peut atténuer la responsabilité de l'auteur. Le sondage montre cependant que 17 % des jeunes ayant participé estiment que le caractère provocant de la victime constitue une circonstance atténuante. Il ne faut **pas excuser ni banaliser cette atteinte aux droits humains**.

9. a - Près de 48 % des répondants au sondage réalisé par Amnesty International et SOS Viol ont été victimes de violences sexuelles **avant leurs 19 ans**.

10. a - Le « *devoir conjugal* » est une conception erronée selon laquelle les partenaires mariés ou simplement en couple seraient liés par un lien intime qui justifierait qu'ils soient systématiquement disposés à avoir des rapports sexuels pour faire plaisir à l'autre.

18 % des garçons ayant répondu au sondage réalisé par Amnesty et SOS Viol pensent ne pas

pouvoir être accusés de viol au sein de leur couple.

Cependant, cette notion de « *devoir conjugal* » n'est inscrite dans aucun texte, et le **viol conjugal** est même puni en Belgique depuis 1989.

11. a, b et c - Toutes les propositions sont justes.

La culture du viol est un **système de pensée** omniprésent dans notre société **permettant d'expliquer, de banaliser, d'excuser voire d'encourager le viol**. Cette expression correspond à la manière dont le viol est perçu/représenté dans l'imaginaire collectif, dans une société donnée et à une époque donnée. Elle est fondée sur un ensemble de valeurs, de traditions et de croyances qui caractérisent une société.

Les **mythes et stéréotypes sur le viol entretiennent la culture du viol**.

La culture du viol est caractérisée par le **renversement de la culpabilité des violeurs vers les victimes**. On va considérer que les

victimes l'ont un peu cherché, qu'elles ont adopté des comportements à risque ou bien qu'elles exagèrent, ou encore qu'elles mentent. Elle est présente dans notre **quotidien**, notamment **par l'intermédiaire de la publicité, des médias, mais aussi du cinéma et de la littérature**. À titre d'exemple, en 2015, on dénombrait pas moins de 50 viols dans la série *Game of Thrones* et 214 viols dans les romans éponymes de George R. R. Martin.

La culture du viol est notamment caractérisée par **l'hypersexualisation des femmes**, représentées comme étant soumises et disponibles, tandis que les hommes sont valorisés par leur caractère dominant et impulsif.

Elle **touche toutes les femmes**, celles qui font partie des groupes minoritaires – femmes racisées, issues de minorités religieuses ou de classes sociales inférieures, porteuses de handicaps – subissent la superposition de plusieurs rapports de domination.